



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 16343

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la mise en oeuvre de la taxe écologique sur les véhicules neufs qui dégagent un taux de pollution supérieur aux normes récemment fixées. Elle a été saisie par un certain nombre de conducteurs qui se voient dans l'obligation, de par leur profession, d'être propriétaires d'un véhicule de grosse cylindrée. Il en est ainsi, par exemple, des familles d'accueil qui reçoivent simultanément la garde de deux, trois, voire quatre enfants. Dans ces conditions, l'usage d'un véhicule de grande capacité est rendu nécessaire. Ces familles se trouvent donc injustement taxées, en raison du travail qu'elles accomplissent. Bien souvent, ces mêmes propriétaires ne disposeraient que d'une petite cylindrée s'ils exerçaient un autre métier. Elle souhaite connaître les orientations du Gouvernement en la matière, et notamment s'il est prévu des dispositions particulières pour les propriétaires susvisés.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16343

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 février 2008, page 1088

Question retirée le : 19 février 2008 (Retrait pour cause de question identique)